

Réunion du Groupe d'Orientation des Politiques (GOP)
du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)
25 et 26 janvier 2007
GTZ, Berlin



Intervention de M. Massaër DIALLO

Chef d'unité « Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et Sécurité »

LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST : ENJEU DE GOUVERNANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

Introduction

Les relations entre *Sécurité, Gouvernance et Développement*¹ sont non seulement universellement reconnues mais jugées très importantes. Les situations de conflit de plus de 7 ans entraînent une baisse de 15 % du revenu par tête et peuvent faire chuter de 2 points le taux de croissance de l'économie nationale. L'absence de sécurité hypothèque le développement et réciproquement la fragilité économique favorise les conflits et l'insécurité.

Par ailleurs l'exigence de sécurité en Afrique comme ailleurs ne renvoie plus simplement à celle de l'Etat et à la protection de la souveraineté. Depuis le 11 Septembre 2001, la responsabilité de protéger a pris une nouvelle acuité. L'exigence de sécurité humaine mise en exergue à partir de 1994 apparaît au cœur de la sécurité. La sécurité de l'Etat, de son territoire et de ses institutions va manifestement de pair avec la protection des personnes et des populations. Celles-ci ont besoin d'être mises à l'abri de la peur et de la maladie, des autres menaces physiques, morales et/ou politiques. La problématique de la sécurité humaine a contribué dans ce cadre à renouveler les conceptions, approches et stratégies relatives à la sécurité.

- ➔ Comment se présente la sécurité dans le contexte régional de l'Afrique de l'Ouest ?
- ➔ Quels y sont ses enjeux spécifiques, ses acquis et ses défis ?
- ➔ Comment peut-elle s'inscrire dans une perspective de développement ?
- ➔ Quel est dans ce cadre le rôle de la coopération internationale ?

Le traitement de ces questions s'organisera autour de trois axes :

¹ Selon Collier et al., il y aurait une probabilité d'au moins 15% qu'un pays ayant un PIB annuel par habitant de 250 dollars connaisse une guerre civile dans les cinq prochaines années, alors que cette probabilité ne serait plus que de 1% pour un PIB de 5000 dollars par habitant et par an. Voir "*Breaking the conflict Trap : Civil War and Development Policy*"; The World Bank, 2003

- LES ACQUIS
 - LES DEFIS
 - LES PERSPECTIVES
-

1. LES ACQUIS

Ils sont de quatre types :

- Des avancées de l'état de paix dont bénéficient, malgré sa fragilité, 13 pays sur 18 ; la prédominance d'une dynamique de sortie de crise au niveau régional ;
- L'existence d'un mécanisme régional de prévention, de gestion et de résolution des crises ;
- L'existence d'instruments de protection ;
- L'émergence d'une problématique de sécurité humaine.

1.1. Une région où la paix gagne du terrain avec des *dynamiques de sortie de crise*

La paix et la sécurité sont indispensables au développement ; elles en sont à la fois un préalable important et une composante.

Comment se présente la situation en Afrique de l'Ouest sous ce rapport ?

L'Afrique de l'Ouest, si on y incorpore le Cameroun, la Mauritanie et le Tchad en plus des pays membres de la CEDEAO, compte 18 États.

On peut répartir ces pays en 4 catégories différentes :

- 7 pays (Cameroun, Cap vert, Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana et Mauritanie.) échappent aujourd'hui à toute situation de conflit violent même si des incidents épisodiques rappellent le caractère **relatif et fragile de la paix et de la stabilité** (incidents liés aux actions du GSP salafiste dans le Nord Mauritanie en 2006 et les désordres observés dans les forces de sécurité au Burkina Faso en décembre 2006) ;
- 4 États connaissent actuellement un processus de stabilisation et évoluent **dans une dynamique de sortie de crise** : il s'agit de la Guinée Bissau, du Liberia, du Sierra Leone et du Togo.
- 4 pays demeurent plus ou moins **confrontés à un conflit résiduel ou local** : le Mali et le Niger sont juste en butte à des turbulences post conflit ; le Sénégal reste

marqué par l'existence d'une rébellion casamançaise en situation de net reflux ; le Nigeria est confronté à une rébellion armée dans le delta du Niger qui a une incidence et une corrélation très forte sur les diverses dimensions de la sécurité.

- 3 pays sont dans des **situations de conflit ayant pour enjeu le pouvoir politique** : il s'agit de la Côte d'Ivoire (avec une rébellion restée armée occupant la moitié du pays), la Guinée (Conakry) avec une crise sociopolitique qui est entrée dans une phase violente et le Tchad avec des oppositions armées qui ont provoqué des affrontements militaires ;

Au total 13 pays sur 18 sont en état de paix relative, 2 sont confrontés à des rébellions locales actives et 3 vivent un conflit violent épisodiquement dormant ayant pour enjeu le pouvoir politique.

1.2. Architecture du système régional de sécurité

Il existe en Afrique de l'Ouest un système régional de sécurité structuré, pour les 15 pays membres de la CEDEAO, par le Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des conflits, instauré par le Protocole de 1999 de l'organisation communautaire.

Parmi ses principaux objectifs, il faut noter :

- *La prévention, la gestion et le règlement des conflits internes ;*
- *Le renforcement de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits, de l'alerte précoce, des opérations de maintien de la paix, de la lutte contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme international, la prolifération des armes légères et les mines anti-personnelles ;*
- *Le maintien et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein de la Communauté ;*
- *La création d'institutions et la mise en oeuvre de politiques appropriées pouvant permettre la coordination des missions humanitaires et de sauvetage;*

Le Mécanisme de la CEDEAO est régi par **un système institutionnel à trois niveaux** :

- **La Conférence** des Chefs d'État et de Gouvernement des États membres ;
- **Le Conseil de Médiation et de Sécurité** composé de 9 États membres, dont 7 sont régulièrement élus par la Conférence pour deux ans renouvelables.
- **La présidence de la Commission de la CEDEAO.**

La Conférence délègue au Conseil de Médiation et de Sécurité le pouvoir de prendre des décisions en son nom pour la mise en œuvre du mécanisme.

Le Conseil de médiation et de sécurité est assisté techniquement par :

- **Une Commission de Défense et de Sécurité;**²
- **Un Conseil des Sages;**³
- **Un Groupe de Contrôle du Cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG)**⁴

Ce groupe est « composé de plusieurs modules polyvalents » (civils et militaires) en attente dans leurs pays d'origine et prêts à être déployés avec pour principales missions :

- ➔ L'observation et le suivi de la paix ;
- ➔ Le maintien et rétablissement de la paix ;
- ➔ L'appui aux actions humanitaires ;
- ➔ L'application de sanctions y compris l'embargo en cas de besoin ;
- ➔ Le déploiement préventif ;
- ➔ Des opérations de consolidation de la paix, de désarmement et de démobilisation ;
- ➔ Des activités de police, notamment, la lutte contre la fraude et le crime organisé ;

Le mécanisme de la CEDEAO a été complété par un **système d'alerte précoce pour la prévention des conflits**⁵ **structuré autour d'un Centre d'Observation et de suivi** (basé au siège de la CEDEAO) représenté et relayé sur le terrain des bureaux implantés dans les quatre zones se répartissant la couverture de l'espace sécuritaire de la CEDEAO.

L'ensemble du mécanisme de la CEDEAO est mis en œuvre dans des conditions détaillées par le Protocole de 1999.⁶ Ce mécanisme accorde une place importante à la société civile et aux femmes dans le dispositif de prévention des crises et d'alerte

² Le Protocole de 1999 de la CEDEAO définit sa composition notamment avec une représentation des divers Etats membres par les Chefs d'Etat-major général des Armées, les responsables des Ministères de l'Intérieur et de la Sécurité ; les experts du Ministère des Affaires étrangères en fonction des sujets traités ; des responsables de divers services concernés prennent part aux travaux, notamment ceux de l'Immigration, des Douanes, de la Lutte contre la drogue et les stupéfiants, de la Sécurité des frontières, de la Protection civile

³ En juin 2006, l'Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité du CSAO a organisé à Ouagadougou, un « Forum intergénérationnel sur la Gouvernance endogène » qui a réuni plus de cent participants des 15 pays de la CEDEAO, du Cameroun, de la Mauritanie et du Tchad. Y ont participé diverses personnalités relevant du cercle des Sages qui ont décidé, à l'issue de la rencontre d'organiser une coordination pour mieux contribuer à la construction de la paix et du développement dans la région. Parmi eux figuraient Feu Saliou Kandji et Babacar Sedikh du Sénégal, et la doyenne Sira DIOP, membre du Conseil de Médiation et de Sécurité.

⁴ Ecomog Monitoring Group

⁵ L'Article 58 du Traité Révisé de la CEDEAO organise ce mécanisme préventif qui doit fonctionner en amont et qui sera lui-même articulé en 2001 au Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance.

⁶ Selon l'article 25 du Protocole, le Mécanisme est mis en oeuvre « *en cas d'agression ou de conflit armé intervenu dans un État membre ou de menace d'un tel conflit; [...] de conflit entre deux ou plusieurs États membres ; de conflit interne qui menace de déclencher un désastre humanitaire et/ou constitue une menace grave à la paix et à la sécurité dans la sous région ; en cas de violations graves et massives des Droits de l'homme ou de remise en cause de l'État de droit; en cas de renversement ou de tentative de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu ...* ».

précoce. Dans ce sillage, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a contribué à l'émergence d'un groupe de femmes pour la gouvernance endogène et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest.⁷

1.3. Les instruments politico-juridiques régionaux pouvant favoriser la sécurité et la démocratie

La CEDEAO peut capitaliser un certain nombre d'instruments juridiques de portée régionale. Ils sont complémentaires entre eux et ont tous pour enjeu la démocratie, l'équité, la gouvernance démocratique et/ou la sécurité, et en l'occurrence divers aspects relevant de la sécurité humaine. Il s'agit notamment des instruments suivants :

- Protocole sur la Démocratie et la Bonne gouvernance, additionnel au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des conflits ;
- Convention sur la Prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Charte de l'Union Africaine pour les Droits de l'homme et des peuples, et son Protocole additionnel relatif aux Droits des femmes ;
- Protocole sur la Libre circulation des personnes et des biens.

1.4. La problématique de la *sécurité humaine*

Disséminée au niveau international à partir du Rapport du PNUD sur le développement humain en 1994, la problématique de sécurité humaine gagne du terrain au niveau de la CEDEAO, l'Union Africaine et la société civile ⁸.

La sécurité humaine renouvelle et élargit la problématique de sécurité longtemps centrée, en Afrique plus qu'ailleurs, autour de la seule sécurité de l'État. Elle vient contribuer à définir en Afrique et dans sa région occidentale, les bases d'une nouvelle légitimité de l'État en l'impliquant dans un agenda qui l'engage dans la responsabilité de protéger les citoyens, d'assurer la préservation matérielle et morale de l'intégrité et de la dignité des personnes. Dans un contexte historique où l'État a pu être perçu comme une réalité imposée aux populations ou surimposée à des structures endogènes jouissant encore d'une certaine légitimité, la sécurité humaine constitue une opportunité de réconciliation possible entre l'État et ses populations. Elle suppose l'effectivité de cet Etat

⁷ Sa constitution progressive s'est parachevée lors d'un atelier organisé avec le CSAO à Niamey du 26 au 28 avril 2006. Il coordonne des personnalités émanant des pays de l'espace CEDEAO et de la Mauritanie impliquées dans des actions et des productions de connaissances sur la gouvernance, la paix et la sécurité. Voir à ce propos le Rapport de synthèse de l'Atelier de Niamey publiés par le CSAO.

⁸ Lire notamment les Actes de l'Atelier de Lomé sur « La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : défis, synergies et actions pour un agenda régional » publications en Tomes 1 et 2 ; Paris CSAO SAH/D (2006) 561 ; Octobre 2006

au service de ces dernières. Cela implique ainsi la restauration d'une certaine capacité étatique entamée d'une part par le « moins d'Etat » prescrit dans les années 90 par les institutions financières internationales, et d'autre part par les crises et conflits armés.

La *sécurité humaine* vient aussi contribuer au développement d'une nouvelle approche qui relie la lutte contre l'extrême pauvreté et le développement de la sécurité.

Elle met ensemble, dans la construction d'une politique cohérente, la promotion et le respect des droits humains, la protection sanitaire, la sécurité publique, la protection de l'environnement et la défense nationale.

L'approche sécurité humaine permet aussi une diversification et une mobilisation synergique des acteurs dans le secteur de sécurité ; elle implique la société civile à côté de l'Etat et fait apparaître l'homme comme finalité effective et bénéficiaire de la sécurité.

L'adoption d'une telle approche par l'Union Africaine et la CEDEAO ouvre la possibilité et la nécessité de sa dissémination et son appropriation par les Etats membres et les autres acteurs qui doivent être impliqués dans une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité.

Le CSAO contribue depuis 2004 à la dissémination d'une telle approche de concert avec la CEDEAO et la société civile au niveau de la région.

2. LES DÉFIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- **Fragilités étatiques et sociales**
- **Tendances lourdes de certains facteurs d'insécurité**
- **Importants défis en matière de sécurité humaine**
- **Fragilité et réversibilité des sorties de crise**

2.1. Situations de transition fragile

- **Des États** (désorganisation et dislocation des forces de sécurité, absence de ressources et de contrôle démocratique sur leurs missions et actions). L'insécurité comme symptôme de fragilité de l'Etat et de défis à une gouvernance au service des populations.

- **Des sociétés** dominées par la pauvreté touchant 50% de la population et la jeunesse de la population dont plus de 45% a moins de 15 ans et 75 % a moins de 30 ans.

2.2. Persistance et tendances lourdes des facteurs d'insécurité

- **Problème de prolifération des acteurs**

La CEDEAO est le principal acteur et régulateur en matière de sécurité régionale. Les **Etats**, acteurs de premier plan en matière de sécurité ont vu, dans bien des cas, leurs fonctions régaliennes fragilisées. Leur crise qui a mis en question les projets et embryons d'Etat-nation a entraîné corrélativement des guerres civiles, rébellions et dissidences armées, quand elle n'en résultait pas. Dans tous les cas cela s'est traduit par **une démultiplication des acteurs sur le terrain avec un foisonnement des groupes armés, criminels, mercenaires et fauteurs de guerre en Afrique de l'Ouest.**

- Non seulement l'Etat y a perdu le monopole légal de la violence, mais en plus dans certains contextes, **les forces de défense et de sécurité perdent la capacité de protéger ou deviennent plus ou moins incontrôlées et facteur d'insécurité** (vis-à-vis de l'Etat de droit et des populations).
- **Cette absence de contrôle fait partie d'un des défis les plus importants** qui posent la nécessité d'une **réforme efficiente du secteur de sécurité**. A titre d'exemple, un pays comme la Guinée Bissau a vu deux de ses chefs d'Etat-major, généraux de l'armée, tomber sous les balles de leurs propres soldats pour des raisons politiques ou pécuniaires.

L'absence de capacités significatives de défense et de sécurité est un défi au niveau national dans les situations de post-conflit. Ce défi doit être relevé au triple plan politique, financier et technique.

- **Prolifération et circulation illicites des armes légères et de petit calibre.**

Elle constitue un fléau structuré par des réseaux criminels et de trafic illicite et favorisé par la diffusion régionale des conflits qu'elle entretient en retour. Entre 1998 et 2004, la CEDEAO et les Etats ont pu saisir et collecter plus de 200 000 armes légères dont au moins 70 000 ont pu être détruites ; mais le défi reste immense car la quantité d'armes en circulation en Afrique de l'Ouest est estimée à 8 millions⁹ dont la moitié serait détenue à titre privé et ne ressortit pas donc des forces publiques de défense et de sécurité. Le prix d'une arme AK-47 serait actuellement sur les marchés de la région autour de 10 dollars US.

⁹ Chiffres tirés d'une étude de Pascal Boniface, Directeur de l'IRIS, réalisée pour l'UNOWA en 2006

- **La mise en œuvre de la nouvelle Convention de la CEDEAO sur la Prolifération des armes légères doit aider à relever ce défi en impliquant** l'action conjuguée aux niveaux local, national, régional et international, aussi bien les pouvoirs politiques que la société civile, aussi bien les organisations régionales que les partenaires au développement et en l'occurrence les pays membres de l'OCDE.

2.3. Des défis importants en matière de sécurité humaine

➔ Les enfants soldats

Dans une région où plus de 45% de la population a moins de 15 ans, les contextes de conflit et de destruction du tissu social et des systèmes éducatifs exposent dangereusement les enfants. Le phénomène des enfants-soldats en est une illustration. Ils ont été, par exemple, plus de 15 000 au Liberia. Le DDR a pu en démobiliser et réinsérer 11220. Partout le fléau persiste et prend racine dans l'extrême pauvreté, la réversibilité des crises et l'absence de réinsertion efficace et durable prenant en charge les aspects psycho et socioculturels pour libérer les enfants et leurs communautés durablement du traumatisme.

➔ Les pandémies

VIH/Sida, paludisme, tuberculose et peste aviaire constituent des facteurs toujours élevés d'insécurité humaine en Afrique au Sud du Sahara dont l'Afrique de l'Ouest constitue une importante composante démographique. Avec 10% de la population mondiale, la zone subsaharienne compte « quatre millions de décès du fait du sida, du paludisme et de la tuberculose [...] soit 66% de la charge de morbidité liée à ces maladies. »¹⁰

Il existe des dispositifs nationaux coordonnés et l'Organisation régionale de la santé est dans un processus de renforcement de ses capacités d'action. La CEDEAO elle-même centralise l'organisation d'un mécanisme régional de prévention et de lutte contre la peste aviaire mais le défi sanitaire et les risques demeurent encore élevés.

Le renforcement des capacités devra de plus en plus intégrer l'implication, la valorisation et l'appui des capacités locales et communautaires pour une lutte de proximité et de terrain contre les facteurs sanitaires prévalents d'insécurité humaine.

➔ Les populations déplacées

¹⁰ Voir Note FPA : maladies infectieuses en Afrique, situation et perspectives d'action, APF/MOS-2006/13 ; p.4

En 2005, par exemple, il a été estimé qu'en Côte d'Ivoire, il y a eu 500 000 déplacés. Il y a encore 350 000 libériens déplacés et vivant hors du pays disséminés en Afrique de l'Ouest. Les crises politiques entraînent des déplacements de population (cas du Togo en 2005). Dans la diversité des raisons, les déplacements de populations fragilisent non seulement les sociétés victimes mais aussi les pays et sociétés d'accueil. Ils constituent un facteur démultiplicateur d'insécurité humaine aux plans politique, social, économique et sanitaire. Un pays comme le Sénégal dont la performance remarquable en matière de lutte contre le VIH/Sida a pu maintenir le taux de prévalence en dessous de 2% voit se développer des risques nouveaux du fait d'une circulation humaine de la pathologie au niveau de la région en rapport avec les conflits.

➔ **Absence de mécanisme régional/national et/ou de capacité opérationnelle de protection des catastrophes d'origine naturelle et humaine**

L'exemple le **nauffrage du bateau sénégalais le Joola**, en septembre 2002, au large des côtes de la Gambie a entraîné la mort de 2000 personnes non secourues. Cette catastrophe maritime (intervenue dans un pays pourtant non classé parmi les « Etats fragiles » de la région) a battu, en la matière, un sinistre record mondial en pertes humaines. Aucun secours significatif organisé venant des pouvoirs publics n'est venu limiter le désastre. Le naufrage du Joola est pour le Sénégal comme pour toute l'Afrique une mise en question sévère des carences en matière de sécurité humaine. Il interpelle largement l'Etat au premier chef tout en mettant en évidence les racines sociales et même culturelles des déficits de sécurité humaine.

Concernant **l'environnement**, les scandales de **pollution criminelle** intervenue en Guinée Conakry ¹¹(notamment par un déchargement de produits toxiques sur l'île de Kassa puis plus récemment en Côte d'Ivoire, à Abidjan en 2006, montrent un déficit de capacités opérationnelles de surveillance, de prévention et de protection de la sécurité humaine au niveau des pays et de la région.

La CEDEAO est en train de finaliser un projet de mécanisme pour faire face aux catastrophes naturelles. Mais la nécessité reste urgente d'incorporer pratiquement ces divers aspects de la sécurité humaine dans les agendas nationaux de sécurité.

2.4. La réversibilité des sorties de crise

4 pays sont en sortie de crise en Afrique de l'Ouest : Liberia, Sierra Leone, Guinée Bissau, Togo ; dans les trois premiers, il y a encore une fragilité de la transition dont la consolidation fait appel à :

¹¹ Il s'agissait notamment d'un déchargement en 1988, sur l'île de Kassa, de produits toxiques en provenance d'un incinérateur de Philadelphie. Voir à ce propos le Rapport de synthèse de l'Atelier de Lomé sur la Sécurité humaine (CSAO).

- une gouvernance inscrivant dans la durée les acquis du DDR ;
- une stratégie de développement post-conflit facilitant cette perspective ;
- une démocratisation résorbant dans la compétition légale les oppositions ayant antérieurement dérivé dans l'antagonisme armé.

2 pays (le Niger et le Mali) ont été exposés à des risques de réversibilité du conflit touareg. Cela met en évidence la nécessité d'inscrire dans le durable les sorties de crise, notamment en ayant une approche post-conflit intégrant le développement socio-économique au niveau local. Un post-conflit non parachevé de même qu'un déficit dans la mise en œuvre de ses programmes constituent des facteurs de réversibilité des conflits ou de retour à une certaine instabilité ; l'existence d'un voisinage instable peut aussi être une causalité à prendre en compte. Cela montre toute la nécessité d'une approche régionale et solidaire des questions de sécurité et de développement post-conflit en Afrique de l'Ouest et sur tout le continent du fait de la diffusion régionale des crises et des conflits.

3. LES PERSPECTIVES DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

La CEDEAO, l'Union Africaine et ses autres communautés économiques régionales sont tout à fait acquises à une approche globale et régionale de la sécurité. Sous bien des rapports, la CEDEAO a eu l'antériorité et la préfiguration de l'architecture de la sécurité de l'Union Africaine.

La mise en cohérence et l'opérationnalisation de ces dispositifs dans la complémentarité constitue un objectif important soutenu et encouragé par la coopération internationale.

3.1. Mise en cohérence, coordination et mise en œuvre des politiques et mécanismes de sécurité aux niveaux national, régional et international

- **Articulation renforcée Union Africaine et CEDEAO**

L'Union Africaine compte mettre en place un dispositif de Forces en attente avec l'équivalent d'une brigade par région, pour avoir des capacités opérationnelles en prévention des crises et en maintien de la paix.

La CEDEAO en tant qu'une de ses communautés économiques régionales dotée elle-même d'un mécanisme homologue contribuera à la mise en œuvre de ce projet. Mais cela exige un renforcement de ses capacités techniques logistiques et financières pour une opérationnalisation effective.

- Implication de l'Union Africaine et de la CEDEAO dans le développement d'une stratégie de sécurité au-delà du maintien de la paix, par une approche du post-conflit qui conçoit le développement comme solution durable aux problèmes de paix et de sécurité. Il existe en effet au niveau de l'Union Africaine, dans le cadre du NEPAD,

un cadre politique post-conflit qui a besoin de faire l'objet d'une appropriation et d'une mise en œuvre au niveau des communautés régionales avec une implication des acteurs dans leur diversité.

3.2. La mise en œuvre d'une réforme du secteur de sécurité

Le CSAO y contribue avec les réseaux¹² et acteurs du secteur de la sécurité au niveau régional et dans les pays en sortie de crise. La crise grave qui affecte bon nombre d'Etats de la région (9 sur 15 dans l'espace CEDEAO sont classés à un titre ou un autre parmi les Etats considérés comme « fragiles », selon les critères du CAD de l'OCDE), a pour corollaire le fait que les forces de sécurité ne peuvent pas jouer avec efficacité leur rôle de protection de la souveraineté, du territoire, des personnes et des populations. Pire, cette crise, dans certains contextes les fait apparaître comme cause et/ou partie dans les facteurs d'insécurité pour la démocratie, l'Etat de droit et la sécurité humaine.

La réforme du secteur de sécurité devient un impératif. Mais dans son contenu elle doit être mise en contexte et s'appuyer sur une forte implication des acteurs du champ démocratique de l'espace public africain. Trois enjeux principaux se détachent dans cette réforme nécessaire :

- la (re-)construction d'un Etat de droit délesté de sureffectifs militaires et paramilitaires liés à des conflits.
- l'instauration d'un contrôle démocratique effectif sur le secteur de sécurité par les parlementaires, le pouvoir judiciaire et les contre-pouvoirs de la société civile.
- le développement d'une approche de sécurité humaine qui respecte ainsi la logique de développement humain et durable.

L'Unité Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et Sécurité du CSAO contribue à la dissémination de cette approche à travers divers travaux réalisés à Conakry avec le WANSSED en octobre 2005, à Bissau avec la CEDEAO, en novembre 2005, à Lomé en mars 2006 et à Abidjan avec la CEDEAO et les acteurs de tous les pays concernés par le DDR en mai 2006.

Cette approche articule les acquis des lignes directrices capitalisées dans des travaux de l'OCDE avec l'expertise et l'expérience de terrain des acteurs de l'Afrique de l'Ouest en matière de sécurité.

¹² C'est le sens de sa participation aux activités et actions du Réseau WANSSED (West African Network for Security and Democratic Governance) dont le siège est à Abuja au Nigeria.

La réforme du secteur de sécurité ne concerne pas seulement les pays qui sont en sortie de crise et les Etats de la région considérés comme « fragiles ». Elle est nécessaire pour le renforcement de l'Etat de droit, l'amélioration de la gouvernance démocratique et l'inscription de la sécurité dans une perspective de développement dans tous les pays.

Le renforcement de l'éducation et le développement de la formation doivent faire partie des moyens de renforcement qualitatif des personnels impliqués dans les forces de défense et de sécurité. Dans cette perspective, outre la formation au Peacekeeping et au Peacebuilding (assurée par des centres comme ceux de Bamako–Koulikoro et *le Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre* du Ghana), il convient de développer des cadres et modules d'imprégnation aux principes, valeurs et codes de la démocratie au sein des forces civiles et militaires impliquées dans des tâches de sécurité. La dissémination des instruments de la CEDEAO comme le Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance doit continuer de jouer un rôle important dans cette perspective. La société civile et notamment les jeunes et les femmes ont encore un rôle important à jouer dans ce cadre. Le CSAO, de concert avec la CEDEAO devra appuyer ces groupes dans cette perspective.¹³

Le dialogue civilo-militaire s'appuyant sur des instruments internes de la région comme le Protocole additionnel¹⁴ de la CEDEAO doit contribuer à renforcer le consentement et l'implication massive des forces de défense et de sécurité dans la dynamique d'appropriation de la réforme du secteur de sécurité.

3.3. L'implication stratégique de la communauté internationale (ONU, G8, UE) dans le financement et le renforcement logistique des capacités du système régional de sécurité.

Depuis l'adoption de son Plan d'Action pour l'Afrique au Sommet de Kananaskis en 2002, le G8 a pour approche d'appuyer une initiative interne africaine de mise en place d'une architecture globale d'un système opérationnel de sécurité. Et justement l'appui s'est focalisé les premières années sur un programme de préparation d'une « Force Africaine en Attente » (African Standby Force) appelée à être opérationnelle à partir de 2010.

L'Union européenne (UE) conçoit, dans une démarche globale, une complémentarité entre la Politique européenne de sécurité et défense (PESD) et une politique africaine de sécurité responsabilisée et renforcée dans ses capacités techniques et logistiques pour assumer pleinement, mais aussi plus efficacement, ses missions de prévention, de gestion et de résolution des conflits sur le théâtre africain. C'est dans ce cadre que s'inscrit sa

¹³ Le CSAO développe déjà un partenariat avec le Groupe des femmes d'Afrique de l'Ouest pour la prévention des conflits qui a tenu un atelier à Niamey en avril 2006. Il a aussi contribué à l'émergence d'une Coordination des jeunes, issue du Forum des Partis politiques, des Médias et de la Société civile en Afrique de l'Ouest tenu à Cotonou en juin 2005.

¹⁴ Voir à ce propos Massaër Diallo « Le rapport des forces de défense et de sécurité au pouvoir politique selon le Protocole additionnel », Paris, CSAO, 2005.

« Facilité pour la paix » destinée à l'Union Africaine et ses organisations économiques régionales, dont la CEDEAO.

La perspective de mise en place de Forces Africaines en Attente (1 brigade par région) pour une appropriation par l'Afrique elle-même de sa propre sécurité au service de la paix et du développement, bénéficie d'un appui suivi des organisations multilatérales et de la coopération bilatérale (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne, Canada, entre autres).

Mais le traitement radical de la sécurité implique de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits et de l'insécurité en Afrique, et dans l'espace CEDEAO en particulier. L'approche radicale met en évidence le rôle préventif et régulateur que doivent jouer deux types d'actions fondamentales :

- La promotion d'une démocratie effective qui ne se réduise pas à une technologie pacifique d'accession au pouvoir mais permette l'expression légale et libre, créatrice et contradictoire des options, des aspirations et des capacités. Les chefs d'Etat de la CEDEAO avaient perçu en 2001 le rôle majeur que peut jouer la démocratie dans la prévention des coups d'Etat et des conflits violents. C'est sur cette base que le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la Bonne gouvernance et la Démocratie est né au Sommet de Dakar.
- La lutte contre la pauvreté qui affecte près de 50% de la population de la région doit déterminer et servir de socle stratégique à toutes les actions de sécurité qui escomptent une efficacité durable.

Il demeurera toutefois que dans certains pays de la région, l'insécurité issue des conflits prend aussi racine dans l'existence d'importantes richesses naturelles comme l'or, le diamant, le pétrole et le bois, entre autres. Ce paradoxe des « ressources conflictuelles » doit trouver une solution dans l'articulation d'une gouvernance nationale, régionale et mondiale. L'expérience du processus de Kimberley et l'implication des Nations unies dans la protection de ces ressources contre une prédation organisée rendent compte de cette tendance. La CEDEAO, les Etats démocratiquement consolidés, la société civile et les autres acteurs doivent de manière synergique consolider la dynamique globale¹⁵ portée par la communauté des nations tendant à faire de la sécurité un bien public régional et mondial.

¹⁵ Les travaux prévus à Praia du 28 février au 1^{er} mars prochains au niveau du Groupe régional de travail sur le thème « *DDR, post-conflit et développement en Afrique de l'Ouest* » permettront d'approfondir la contribution du CSAO/OCDE en partenariat avec la CEDEAO en matière de décloisonnement, de dialogue et de mise en synergie de tous les acteurs concernés pour une articulation stratégique de la sécurité et du développement en Afrique de l'Ouest.